

NOTRE À NOUS CULTURE DE CHOISIR

NETFLIX EXEMPTÉ DE TOUTES RÈGLES

CONTEXTE

**Netflix est le plus grand diffuseur au Canada.
56% des foyers branchés à internet y sont abonnés.¹**

Mais, contrairement aux diffuseurs canadiens, Netflix n'est aucunement obligé de créer et de présenter une programmation canadienne.

SURVOL DES ENJEUX : NETFLIX

Autorisé par



**Les Amis de la
Radiodiffusion**

¹ <https://business.financialpost.com/telecom/media/netflix-doing-booming-business-in-canada-industry-research-reports-suggest>

LES RÈGLES

Les diffuseurs canadiens détenant une licence doivent dépenser entre 5 % et 30 % de leurs revenus sur une programmation canadienne.

Netflix est exempté de ces règles.

Netflix est également exempté au niveau de l'impôt et des taxes. Ses revenus annuels approchent le milliard de dollars au Canada, mais cette entreprise n'est tout simplement pas imposée sur notre territoire. Et l'exemption

s'applique aussi aux taxes de vente, sauf au Québec et en Saskatchewan, où les gouvernements ont insisté pour que tous les diffuseurs soient traités de manière équitable.

Ces traitements de faveur accordés à Netflix nous nuisent et doivent cesser.

POURQUOI NETFLIX EST-IL EXEMPTÉ?

Vous rappelez-vous les adorables petites animations comme celle-ci qui foisonnaient sur internet à ses débuts ?



Elles posaient un gros problème pour le CRTC, l'agence qui réglemente la radiodiffusion au Canada, puisque, techniquement, ces petits GIFs constituaient de la « radiodiffusion » et qu'il fallait une licence pour radiodiffuser au Canada. Évidemment, il aurait été ridicule que le CRTC oblige chaque petit blogueur à obtenir une licence; donc, en 1998, on a créé ce qui s'appelle aujourd'hui *l'Ordonnance d'exemption relative aux entreprises de radiodiffusion de nouveaux médias*, ce qui permet à tout le monde d'afficher du contenu en ligne, même s'il s'agit techniquement de radiodiffusion, sans licence. Problème réglé.

... ou pas tout à fait.

L'Ordonnance n'a pas été mise à jour depuis 20 ans. Entretemps, des grands diffuseurs en ligne tels que YouTube, Spotify, Netflix et Amazon sont toujours exemptés : **ils sortent des milliards de dollars de notre territoire sans aucune obligation légale quant au financement du contenu canadien.**

L'ENTENTE NETFLIX DE MÉLANIE JOLY

En septembre 2017, Mélanie Joly, alors ministre du Patrimoine canadien, annonçait la fameuse « entente Netflix ». Nous apprenions alors que Netflix se serait engagé à investir 100 millions de dollars par année pendant cinq ans dans la production de contenus canadiens.

Le hic ?

Il y en a plusieurs :

1. L'ENTENTE DÉFINIT COMME « CONTENU CANADIEN » TOUT CE QUI EST TOURNÉ AU CANADA. DONC, MÊME SI LA RÉALISATION, LA SCÉNARISATION ET LA PRODUCTION D'UN FILM ÉTAIENT ASSURÉES PAR DES AMÉRICAINS, ET QUE L'HISTOIRE RACONTÉE ET LES COMÉDIENS ÉTAIENT ÉGALEMENT ÉTRANGERS, LA PRODUCTION POURRAIT QUAND MÊME ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME ÉTANT DU CONTENU CANADIEN EN VERTU DE L'ENTENTE JOLY. CE N'EST PAS DU CONTENU CANADIEN, C'EST UNE ARNAQUE.

2. OTTAWA A ADMIS QUE L'ENTENTE N'OBLIGE AUCUNEMENT NETFLIX À DÉPENSER UNE PARTIE DE CES FONDS SUR DU CONTENU FRANCOPHONE OU AUTOCHTONE.

3. L'ANNONCE FAIT ÉTAT DE « 100 MILLIONS DE DOLLARS », ET NON DE « 100 MILLIONS DE DOLLARS SUPPLÉMENTAIRES ». NETFLIX DÉPENSE PLUS DE 8 MILLIARDS DE DOLLARS PAR ANNÉE SUR DU CONTENU ORIGINAL, ET L'ENTREPRISE AVAIT DÉJÀ PRÉVU DÉPENSER AU MOINS 100 MILLIONS AU CANADA, ALORS IL NE S'AGIT PAS DE NOUVELLES SOMMES D'ARGENT.

4. NOUS IGNORONS CE QUE NETFLIX REÇOIT EN CONTREPARTIE. L'ENTENTE EST RÉGIE PAR LA *LOI SUR INVESTISSEMENTS CANADA*, CE QUI EN FAIT UN SECRET DU CABINET. LE GOUVERNEMENT NIE L'EXISTENCE D'UNE CONTREPARTIE DANS L'ENTENTE, MAIS REFUSE DE PRODUIRE LE DOCUMENT POUR LE PROUVER. EST-CE QU'UNE ENTREPRISE ASTUCIEUSE COMME NETFLIX ACCEPTERAIT DE DÉPENSER 500 MILLIONS DE DOLLARS SANS CONTREPARTIE? C'EST POSSIBLE, MAIS PEU PROBABLE.

QU'EST-CE QUI CLOCHE ?

NETFLIX OFFRE UN BON SERVICE ET IL Y A DE BONNES CHANCES QUE VOUS Y SOYEZ ABONNÉ-E.

Mais avec l'appui d'Ottawa, Netflix a une longueur d'avance sur nos médias canadiens.

Elle a le droit de livrer des émissions étrangères à nos écrans tout en tassant les nôtres.

Notre réalité n'est que très peu reflétée dans leur offre de contenu.

Nous devons pouvoir partager notre propre culture.

Si nous ne racontons pas nos propres histoires, nous devenons spectateurs de celles des autres. Nous avons notre propre société, nos propres vies. Et pourtant Netflix nous transforme en simples observateurs sans expériences à partager.

QUE VOULONS-NOUS ?

NOUS NE CHERCHONS PAS À INTERDIRE NETFLIX.

Nous ne cherchons pas non plus à les viser spécialement avec une « taxe Netflix ». **Tout ce que nous voulons, c'est que le gouvernement assujettisse Netflix aux mêmes règles que tous les autres diffuseurs.** L'entreprise devrait percevoir les taxes de ventes et financer d'excellents contenus canadiens. Les Canadiens et Canadiennes ne devraient pas être obligés de choisir entre regarder Netflix et jouir de leur propre culture.

L'Union Européenne a décidé de forcer Netflix à produire du contenu local et de faire en sorte qu'il soit facilement découvrable. Le Canada devrait suivre cet exemple.

Il est temps de mettre fin au traitement de faveur injuste dont bénéficient Netflix et d'autres diffuseurs en ligne.

LIENS

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

<https://les-amis.ca/explorer/article/le-probleme-avec-netflix/>

IMPLIQUEZ-VOUS :

<https://les-amis.ca/campagnes/exigez-que-netflix-paie-sa-juste-part/>

NOTRE **À NOUS**
CULTURE **DE CHOISIR**

ANOUSDECHOISIR.CA

Autorisé par



**Les Amis de la
Radiodiffusion**